

## **Séminaire régional sur la diversité culturelle Tunis (Tunisie), 8 - 9 septembre 2003**



### **Rapport général**

#### **Liste des documents**

- Programme du séminaire
- Rapport final du séminaire
- Message de M. Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'AIF, par le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie
- Allocution de SEM. Abdelbaki HERMASSI, Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs, de Tunisie, Président du Séminaire.
- Allocution de SEM. Mohamed ACHAARI, Ministre de la culture du Maroc, sur le thème « La Culture dans la politique nationale de développement », introduisant le séminaire.
- Communications de Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF, sur les thèmes suivants :
  - La Francophonie et la diversité culturelle.
  - La Convention internationale sur la diversité culturelle : Une priorité pour tous ?
- Communications des experts nationaux et des représentants des organismes régionaux :
  - Egypte
  - Liban
  - ALECSO (Organisation de la Ligue Arabe pour les Sciences et la Culture)
  - ISESCO (Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture)
  - Contribution de Mme le Pr. Hoda YOUSSEF WASFI (Egypte).
- Liste des participants

**Sous le patronage de Son Excellence Monsieur D. Abdelbaki HERMASSI  
Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de Tunisie**

**Séminaire régional sur la diversité culturelle  
Gammarth - Tunisie**

**Hôtel Khamsa Corinthia**

8-9 septembre 2003

**Programme du séminaire**

**Lundi 8 septembre**

11h30 : Accueil et installation des participants

12h00 : Cérémonie d'ouverture

- Message de M. Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.
- Allocution de Son Excellence Monsieur Abdelbaki HERMASSI, Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de Tunisie, Président du séminaire.
- Communication de Son Excellence Monsieur Mohamed ACHAARI, Ministre de la Culture du Maroc, sur le thème : « La Culture dans la politique nationale de développement », introduisant le séminaire, co-président du séminaire.

Suspension de la séance

Déjeuner

15 h 00 : Reprise des travaux

- Communication de Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF sur le thème : « La Francophonie et la diversité culturelle ».
- Discussions et échange de points de vue.

18 h 30 : Fin de la 1ère journée

## **Rapport final du Séminaire régional sur la diversité culturelle organisé à l' intention des pays arabes membres de l'AIF**



L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) a organisé du 8 au 9 septembre 2003 à Tunis (TUNISIE), un séminaire régional sur la diversité culturelle à l'intention des pays arabes membres de l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie (OIF).

Ce séminaire s'est tenu sous le patronage du Docteur Abdelbaki Hermassi, Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de la Tunisie, en présence de M. Mohamed ACHAARI, Ministre de la Culture du Royaume du Maroc.

Il fait suite à une série de rencontres régionales et internationales sur le thème de la diversité culturelle afin d'impliquer les pays membres de la francophonie dans le processus d'élaboration, de finalisation et d'adoption d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Ont participé à ce séminaire les représentants de pays arabes membres de l'OIF, notamment l'Egypte, le Liban, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ainsi que les représentants de l'ISESCO et de l'ALECSO.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Docteur Abdelbaki Hermassi, Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de Tunisie qui a été précédée par la lecture du message de l'Administrateur général de l'AIF par M. Ablassé OUEDRAOGO Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF. SEM. Mohamed Achaari, Ministre de la Culture du Maroc a ensuite introduit le séminaire par une communication sur le thème « la Culture dans la politique nationale de développement ».

### **I - COMMUNICATIONS:**

#### **Message de M. Roger DEHAYBE**

L'Administrateur général de l'AIF a remercié le Ministre Abdelbaki Hermassi et à travers lui les autorités tunisiennes pour avoir accepté d'abriter ce séminaire régional sur la diversité culturelle organisé par l'AIF à l'intention des cinq pays francophones du monde arabe, à savoir l'Egypte, le Liban, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

culturelle. La logique de promotion de la langue française va de pair à l'intérieur de la Francophonie avec la diversité culturelle. Celle-ci ne se limite pas au théâtre, à la musique ou au cinéma mais concerne aussi les langues, les pratiques politiques et d'autres aspects de la vie. Il a rappelé que la diversité culturelle a fait l'objet d'un important débat lors du Sommet sur le développement durable de Johannesburg en 2002.

Les événements du 11 septembre 2001 constituent la preuve, si besoin en est, de l'importance du dialogue des cultures comme facteur déterminant pour la recherche de la paix. Le débat sur la diversité culturelle est donc, un débat fondamental. La réduction de la fracture numérique n'aurait de sens que si la production de tous venait à se développer, il faudra à cet effet se battre pour ne pas véhiculer un contenu uniforme et unique.

Par ailleurs, il a noté que pour l'OMC l'éducation est perçue comme tout autre produit marchand. Ce qui relève de l'inacceptable tant le devenir des peuples est tributaire de l'éducation que reçoivent les jeunes générations. Il a insisté sur l'importance de mettre en route un projet de Convention sur la diversité culturelle avant 2005.

### **Communications de M. Ablassé OUEDRAOGO Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF**

Dans une communication sur le thème « Francophonie et diversité culturelle », M. Ablassé OUEDRAOGO, représentant spécial du secrétaire général de l'OIF, a tout d'abord mis en exergue l'engagement de la communauté internationale à se doter d'objectifs et de normes pour relever le défi de la mondialisation. C'est pourquoi les instances de la Francophonie travaillent à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Cet intérêt s'est traduit par la mise en place d'un groupe de travail sur la question après l'adoption d'un texte lors du sommet de Beyrouth, rejoignant dans cette dynamique l'initiative de l'UNESCO qui a adopté une déclaration universelle sur la diversité culturelle.

La notion de diversité rappelle que la pluralité est le vivier des libertés et que le pluralisme culturel est la réponse à la diversité culturelle. Une série d'initiatives et de rencontres ont, depuis la Conférence de Cotonou traduit l'importance de cette question.

Dans sa deuxième communication sur le thème : « La Convention internationale sur la diversité culturelle : une priorité ? », M. OUEDRAOGO a présenté l'urgence de se mobiliser pour mettre en place cet instrument juridique international dont l'objectif est la préservation et la promotion de la diversité culturelle. Cette démarche garantit à l'humanité le dialogue des cultures, la paix, la tolérance, conditions nécessaires pour assurer la prospérité et le développement durable.

Des débats qui ont suivi cette présentation un consensus s'est dégagé autour de la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle d'autant plus que la préservation de la diversité des cultures est en danger dans le contexte actuel de la mondialisation.

Deux défis majeurs sont donc à relever: rester vigilant et prudent dans les négociations commerciales et de mettre en cour à l'OMC en s'abstenant de prendre des engagements dans le volet de services culturels et se mobiliser pour que la 32<sup>ème</sup> session de la Conférence générale décide de l'élaboration et la mise en place d'un instrument normatif sur la diversité culturelle.

Il a rappelé également que l'organisation islamique travaille à l'avènement d'une culture de la paix qui permettra une cohabitation pacifique entre les peuples et contribuera à l'acceptation de l'autre avec ses différences.

Il a noté que, dans le cadre des efforts entrepris pour promouvoir la diversité culturelle, l'ISESCO a mis en œuvre deux grands projets : *les Routes de la Mecque* et capitales islamiques de la culture, qui visent la valorisation de l'apport des cultures non arabophones à la civilisation musulmane.

Dans sa conclusion, le représentant de l'ISESCO a exprimé le soutien total de l'organisation islamique à l'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

### **Communication de Mme. Le Pr. Hoda WASFI (Egypte)**

Elle a commencé par rappeler l'initiative d'un groupe de pays au sein de l'UNESCO, où un projet d'étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'élaboration d'un instrument normatif sur la diversité culturelle a été envisagé

Quatre points devaient présider à la réflexion sur ce document :

1. un nouvel instrument compréhensif sur les droits culturels ?
2. un instrument sur la condition de l'artiste ?
3. un nouveau protocole à l'Accord de Florence ?
4. la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques ?

C'est ce dernier point qui a été retenu.

L'accélération du phénomène de la mondialisation fait surgir de nouveaux enjeux pour la diversité culturelle et rend d'autant plus importante la défense du patrimoine commun de l'Humanité.

Le Pr. WASFI a indiqué qu'un des groupes de travail a préconisé de structurer l'instrument juridique en projet autour de trois axes essentiels :

1. situer la diversité culturelle dans le contexte des droits fondamentaux
2. reconnaître le droit de chaque Etat à définir les mesures à prendre pour assurer une expression culturelle diversifiée sur son territoire
3. garantir les mesures nationales en termes - de quotas et de subventions - pour réguler les flux internationaux en matière d'échanges culturels.

Enfin elle a insisté sur l'importance de prendre en compte la situation des pays en développement qui connaissent de sérieuses difficultés à faire vivre leurs industries culturelles.

**Message de Monsieur Roger DEHAYBE,  
Administrateur général de l'Agence intergouvernementale  
de la Francophonie**



**Tunis (8-9 septembre 2003)**

Monsieur Abdelbaki HERMASSI, Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de Tunisie,  
Monsieur Mohamed ACHAARI, Ministre de la Culture du Royaume du Maroc,  
Madame et messieurs les Ministres,  
Excellence Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique des pays francophones,  
Monsieur le Ministre Ablassé OUEDRAOGO, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie  
Mesdames et Messieurs les Participants,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je voudrais exprimer à Monsieur Abdelbaki HERMASSI, Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de Tunisie, et à travers lui le gouvernement tunisien et les populations de Tunis mes sincères remerciements et toute ma gratitude pour l'accueil chaleureux qui a été réservé au séminaire régional sur la diversité culturelle, organisé à l'intention des pays francophones du monde arabe, après ceux déjà tenus du 2 au 3 juin 2003 à Douala au Cameroun, pour les pays francophones de l'Afrique Centrale, du 11 au 12 juin 2003 à Niamey pour les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, du 30 juin au 1er juillet à Antananarivo pour les pays francophones de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien, du 25 au 26 juillet à Bucarest pour les pays francophones d'Europe Centrale et Orientale, du 4 au 5 septembre à Hanoi pour les pays francophones d'Asie et du Pacifique.

Je voudrais, en outre, exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Mohamed ACHARRI, Ministre de la Culture du Royaume du Maroc, ainsi qu'à Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour avoir accepté de nous accompagner dans la réalisation du séminaire de Tunis.

Je voudrais aussi souhaiter à tous les participants venus des cinq pays francophones du monde arabe- Egypte, Liban, Maroc, Mauritanie et Tunisie -la bienvenue à Tunis, pour contribuer au succès de cette importante rencontre et pour réfléchir sur les contours du sujet complexe de la diversité culturelle. Je voudrais aussi saluer la présence à ce séminaire des représentants de l'ISESCO et de l'ALECSO, dont la fructueuse collaboration avec les Instances de la Francophonie se renforce au fil du temps.

pour la coexistence des cultures et pour le développement de véritables politiques culturelles dans tous les pays et tout particulièrement dans les pays du Sud.

La Déclaration de Beyrouth fait de la diversité culturelle le moteur de la paix, de la démocratisation, du développement et d'une mondialisation plus équitable. En application des décisions du Sommet de Beyrouth, le Secrétaire général de l'OIF, a mis en place, dès sa prise de fonction en janvier 2003, un groupe de travail, chargé de réfléchir et de préparer la contribution de la Francophonie dans cette démarche pour la mise en place d'une convention internationale sur la diversité culturelle, et les résultats déjà obtenus méritent d'être salués.

Dans la procédure ainsi lancée par la Communauté internationale, le Conseil exécutif de l'Unesco, au cours de sa 166<sup>ème</sup> Session, a décidé d'inscrire le point relatif à l'élaboration de l'instrument juridique sur la diversité culturelle, à l'ordre du jour de la 32<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, qui se tiendra à Paris, du 29 septembre au 18 octobre prochain.

C'est pour préparer ses membres à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO et aux négociations multilatérales qui suivront, que les instances de la Francophonie, en collaboration avec ses partenaires des autres aires linguistiques, se mobilisent pour mieux faire connaître le difficile sujet de la diversité culturelle afin de faciliter l'adoption de l'instrument juridique approprié en 2005.

Les séminaires régionaux sur la diversité culturelle organisés par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), dont celui de Tunis aujourd'hui, participent de ses efforts et de cette volonté politique. Ces réunions contribueront donc, à la préparation de vos pays respectifs aux prochaines réunions de l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). A ce sujet, il est important de souligner que les biens, produits et services culturels ne sauraient être considérés comme de simples marchandises au même titre que les autres.

Le sujet de la diversité culturelle est transversal et revêt plusieurs dimensions qui sont d'ordre politique, économique, sociale et juridique. Il concerne par conséquent plusieurs acteurs et plusieurs départements dans un même pays. D'où la nécessité de coordination et de concertation à l'échelle nationale, régionale, continentale et internationale, si l'on veut comprendre et maîtriser les enjeux qui existent autour de cette question.

Votre présence au Séminaire d'aujourd'hui s'inscrit dans cette logique et nous comptons sur votre contribution active à la réflexion de Tunis sur la diversité culturelle.

Au nom de Son Excellence le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et en mon nom propre, je souhaite plein succès à vos travaux dont les conclusions recevront des Instances de la Francophonie, une attention toute particulière.

Je vous remercie.

**Allocution d'ouverture de Monsieur D. ABDELBAKI HERMASSI  
Ministre de la Culture, Jeunesse et Loisirs de Tunisie**



**Tunis (8-9 septembre 2003)**

Monsieur Roger Dehaybe, Administrateur général de l'AIF,  
Monsieur, Mohamed Achaari, Ministre Marocain de la Culture  
Monsieur, Ablassé Ouedraogo, le Représentant Spécial de Monsieur Abdou Diouf, le  
Secrétaire Général de l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie  
Excellences,  
Chers amis,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier, Monsieur Roger Dehaybe, l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et à travers lui l'Agence pour avoir choisi la Tunisie pour débattre d'un sujet qui nous intéresse au premier chef de par l'importance et l'enjeu stratégique qu'il présente pour le futur de la question culturelle dans un contexte international en perpétuelle mutation.

Mes remerciements vont également à mon collègue et ami Monsieur Mohamed Achaari, le Ministre de la Culture du Royaume du Maroc qui a bien voulu s'associer à ce débat.

Je voudrais enfin remercier, Monsieur Ablassé Ouedrago, le Représentant spécial de Monsieur Abdou Diouf pour les efforts entrepris pour la sensibilisation des différents pays de la nécessité d'élaborer un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Je ne saurais, enfin omettre de souhaiter la bienvenue à Tunis à tous les participants, et je tiens à souligner l'honneur qu'a mon pays d'être l'hôte du séminaire régional sur la Diversité culturelle et de sa conviction profonde que la diversité culturelle est une préoccupation universelle et ne saurait être le souci des pays du Sud uniquement.

Nous nous félicitons – alors que deux jours nous séparent de la tenue de la Conférence Ministérielle de l'OMC de Cancun (Mexique 10-14 septembre 2003)- que la question de la diversité culturelle soit l'un des grands points à l'ordre du jour de la 32<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO. Nul n'ignore que cela est l'aboutissement des efforts entrepris par la Francophonie, le Réseau International des Politiques et des différents rendez-vous et moments dont je cite à titre indicatif la réunion de Stockholm de 1998, les déclarations de Cotonou de 2001, la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité



rétablissant les dialogues entre les cultures comme source de compréhension réciproque et de tolérance mutuelle, et en prenant plus que jamais l'altérité culturelle comme source d'enrichissement et non comme source de rejet, de haine et de conflit.

4- L'Audiovisuel est le plus puissant vecteur pour l'affirmation positive de la diversité culturelle :

De tous les moyens de communication actuels susceptibles de défendre la nécessité de la diversité culturelle, l'audio visuel est actuellement le moyen le plus puissant et le plus efficace. Accessible à tous car dépassant la barrière des langages, l'audiovisuel peut être également l'un des vecteurs les plus puissants pour lutter contre les stéréotypes, les clichés, les idées reçues sur les autres peuples dont on ignorait tout, d'assister à leurs joies et à leurs tristesses, de partager leurs rêves et leurs espérances, l'audiovisuel abat spontanément les barrières du racisme. Et cela, en permettant à chacun de retrouver chez les autres peuples, la pérennité de l'humain derrière les particularismes culturels qui pouvaient lui sembler auparavant étranges voire « exotiques ».

Il devient alors plus difficile pour les apôtres des conflits armés de diaboliser à nos yeux certains peuples pour justifier une guerre, alors que l'audiovisuel nous a permis littéralement de les côtoyer de près, de nous asseoir à leur table, de partager leurs rires ou leurs espoirs, en un mot de fraterniser avec eux.

C'est ainsi que l'audiovisuel, qui peut être utilisé, à cause de ces mêmes potentialités, en vecteur d'Hégémonie d'une culture sur les autres cultures et en terrifiant moyen de propagande justifiant toutes les injustices, peut devenir également l'antidote de cette même propagande s'il est utilisé de façon égalitaire par toutes les cultures.

C'est pourquoi la défense de la diversité culturelle mondiale passe tout d'abord par le refus de l'Hégémonie d'un Audiovisuel dominant au service d'une seule culture. Il passe ensuite par la lutte pour une régulation plus égalitaire de l'audiovisuel mondial notamment par la défense de l' « Exception Culturelle » et de la souveraineté culturelle des nations c'est à dire non seulement le droit pour les Etats de protéger, de financer, de soutenir et de développer leurs productions culturelles mais également le droit de lutter pour qu'au sein de la communauté internationale, s'établissent des règles plus égalitaires de diffusion de ces produits, notamment par l'Audiovisuel existant ou à venir. Ainsi, la nécessité de la diversité culturelle mondiale pourra devenir une réalité chaque jour plus perceptible pour les citoyens de l'Humanité.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais arrêter ici ma modeste contribution à ce débat et vous réexprimer l'attachement de la Tunisie à soutenir et accompagner toutes les initiatives et démarches entamées en vue de faire adopter par la Conférence Générale de l'UNESCO le principe de l'élaboration d'une Convention régulant les échanges en matière culturelle et pouvant être finalisée d'ici 2005.

La Tunisie qui place la culture comme principale assise de sa politique de développement, et qui tire cette conviction du fait qu'elle soit le fruit d'un brassage civilisationnel exceptionnel a institué une culture du dialogue, de compréhension et de tolérance et place le partenariat et la solidarité internationale comme constante de son rapport avec l'autre.

**Intervention de S.E. Monsieur Mohamed ACHAARI**  
**Ministre de la Culture du Royaume du Maroc**



Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à la Tunisie, pays frère qui a érigé l'un des édifices culturels les plus importants de notre région grâce à une vision politique clairvoyante et à un dynamisme exceptionnel du champ culturel tunisien. Je voudrais ici vous dire combien je suis heureux et honoré de prendre part aux travaux de ce séminaire sur cette terre d'accueil, de partage et d'ouverture.

Monsieur le Ministre  
Monsieur l'Administrateur général  
Mesdames et messieurs

La culture comme la définit la Déclaration des Droits Culturels « n'est pas une valeur qui s'ajouterait à des besoins primaires ; elle est une composante essentielle de toutes les activités et de tous les droits de l'homme. La culture constitue la source de toute identification personnelle et commune »

Cette vision des choses nous impose aujourd'hui de repenser nos politiques culturelles encore trop souvent teintées de conservatisme et de résistance, et orientées vers des actions d'accompagnement qui n'agissent pas sur les liens profonds qui unissent la culture au développement, à la démocratie, à la paix et à la modernité.

Repenser la politique culturelle voudrait dire tout d'abord, redéfinir le champ d'action de cette politique qui ne peut être que conservation, préservation et résistance à l'autre. Nous avons des traditions, un savoir-faire ancestral, des expressions orales qui sont certes menacés, voir même en danger de disparition, mais nous avons aussi une population très débordante de créativité et qui aspire à appartenir au monde d'aujourd'hui, elle produit le patrimoine de demain et attend plus qu'une reconnaissance, une véritable politique de soutien à la production et à la commercialisation du produit culturel national. Les problèmes de formation, de promotion de l'entreprise culturelle, les questions en rapport avec l'audiovisuel, les arts du spectacle, l'édition, la distribution ne sont pas de simples mesures techniques, elles sont aujourd'hui les éléments incontournables pour une véritable politique de développement culturels, sans lesquels notre identité sera toujours une identité de

# LA PROBLEMATIQUE DE LA DIVERSITE CULTURELLE :

## Francophonie et diversité culturelle



Tunis (8-9 septembre 2003)

### I. Introduction

La communauté internationale s'est engagée au cours de la décennie écoulée dans une vaste entreprise visant à se doter d'objectifs et de normes lui permettant de relever le défi de la mondialisation. L'accélération du processus de mondialisation a fait surgir de nouveaux enjeux pour la diversité culturelle, auxquels la communauté internationale s'est efforcée de répondre en adoptant en novembre 2001 la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Ainsi pour la première fois, la diversité culturelle a été reconnue comme « patrimoine commun de l'humanité », dont la défense a été jugée comme étant un impératif éthique et concret, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.

Dans cette perspective, les instances de la Francophonie se sont engagées à contribuer à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Les nombreuses initiatives développées par la Francophonie, ont permis au Président Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de souligner en installant le 17 janvier 2003 à Paris, le groupe de travail de l'OIF sur la diversité culturelle, que « *la Francophonie assume depuis longtemps un rôle de précurseur dans le domaine de la diversité culturelle, question d'une importance réellement stratégique non seulement pour son propre avenir mais aussi pour celui de tous les peuples* ».

La mise en place de ce Groupe de travail par le Secrétaire général de l'OIF et la réalisation par l'AIF, son opérateur principal, d'une campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour de la question de la diversité culturelle, et plus précisément sur la nécessité de participer activement à l'élaboration d'un cadre juridique sur la diversité culturelle, font partie entre autres, des actions entreprises par la Francophonie pour mettre en œuvre les engagements pris par le IX<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, sur le thème pertinent du « *Dialogue des cultures* ».

Et dans la Déclaration de Beyrouth (page 7) sur les politiques culturelles, les Chefs d'Etat ont souligné avec force et clarté ce qui suit : « *Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises. Nous réaffirmons le droit qu'ont nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les*

disparition pure et simple, si rien n'est fait pour corriger la tendance actuelle véhiculée par la mondialisation et la libéralisation tout azimut des échanges.

Dans ce contexte, la notion de « diversité » rappelle que la pluralité est le vivier nécessaire des libertés, que le pluralisme culturel constitue de ce fait la réponse politique au fait même de la diversité culturelle. Ainsi, la liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme et l'égalité d'accès pour toutes les cultures aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique et la possibilité pour celles-ci d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion constituent des garants essentiels de la diversité culturelle.

Et les politiques culturelles, en tant que moteur de la diversité culturelle, doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés. D'où l'impérieuse nécessité qui est faite aux pays en développement surtout, de définir des politiques nationales de développement culturel, afin de pouvoir maintenir l'existence même de leur personnalité, de leur dignité, donc de leur culture proprement dite.

La réflexion sur la culture et le maintien de sa diversité ne date d'ailleurs pas de nos jours. Le processus a connu une accélération dont la contribution de la francophonie n'est pas totalement étrangère. Avant même l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en novembre 2001, on peut rappeler que la Francophonie s'était déjà prononcée en faveur de l'exception culturelle lors du Sommet de Maurice en 1993 et qu'en 1999, le Sommet de la Francophonie tenu à Moncton, a affirmé le droit pour chaque Etat et Gouvernement de définir librement ses politiques culturelles.

Plus concrètement, le 15 juin 2001, la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la culture organisée à Cotonou, a adopté pour la première fois, une Déclaration et un plan d'action prenant en compte la diversité culturelle.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, nombreuses ont été les initiatives internationales visant à nourrir la réflexion quant à l'opportunité de renforcer l'action normative en rapport avec la diversité culturelle. On peut citer entre autres :

- La Table ronde intitulée « Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable » dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 3 septembre 2002). Rappelons que la Communauté internationale a retenu la culture comme le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable lors de ce Sommet.
- Le Sommet de la Francophonie (Beyrouth, octobre 2002),
- La réunion annuelle du Réseau international sur les politiques culturelles (Le Cap, Afrique du Sud, octobre 2002),
- L'adoption de la Résolution A/RES/57/249 par l'Assemblée Générale de l'ONU proclamant le 21 mai « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement » (20 décembre 2002).
- La 18<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie (12 et 13 décembre 2002 à Lausanne), a défini le contenu de la contribution de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à la réflexion sur le projet d'instrument international sur la diversité culturelle.

Citons comme exemple pour illustrer le fait que l'Organisation des Etats ibéro-américains et l'Union latine aient décidé, au cours d'une réunion tenue du 2 au 4 avril 2003 à Mexico, de se joindre à l'Organisation Internationale de la Francophonie pour soutenir le projet de Convention internationale sur la diversité culturelle à l'UNESCO.

Comme on peut le constater la mobilisation de la Francophonie autour de la diversité culturelle est totale et connue de toute la communauté internationale dont l'adhésion à cette cause est devenue une réalité. Et les résultats obtenus par la 166<sup>ème</sup> Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO sur le point relatif au projet de Convention sur la diversité culturelle, sont une illustration.

Cependant, beaucoup reste encore à faire pour que le processus ainsi déclenché aboutisse, car il faut s'assurer la compréhension et la maîtrise de la question par les 188 membres de l'UNESCO, et surtout les membres francophones, pour une participation effective et active aux travaux de la 32<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, prévue du 29 septembre au 18 octobre 2003, de même qu'aux négociations qui suivront.

De ce fait, la question sur la priorité que représente la diversité culturelle se pose à tous.

### **III. La convention internationale sur la diversité culturelle : une priorité pour tous?**

La mondialisation, telle que nous la vivons, ne participe pas seulement à un accroissement des flux de marchandises, de biens et de services. Elle contribue certainement à la transformation de la façon dont nous percevons le monde. Elle ouvre beaucoup de possibilités d'interactions enrichissantes entre les cultures en les rendant davantage plus présentes les unes que les autres.

En tant que produit de l'esprit humain, la culture représente le choix constant des individus et de la collectivité. Ne pouvant être protégé dans l'isolement, la culture se construit en permanence dans l'interaction qui différencie en même temps qu'elle crée les conditions de l'échange avec les autres. Et comme la conséquence de ces interactions n'est jamais prédéterminée, elle peut être positive ou négative avec des conflits à la clé, le politique doit apporter des ajustements au cadre de ces interactions. Ce sont les ajustements constants qui alimentent le pluralisme culturel sans lequel il serait difficile à la société et aux individus de s'épanouir.

#### **1. Le consensus autour de la préservation et la promotion de la diversité culturelle**

Nous vivons au quotidien la mondialisation qui est une réalité incontestable malheureusement vécue par tous, avec des différences. Dans le but de rendre la mondialisation acceptable et tenable pour tous, la communauté internationale n'a de cesse de déployer des initiatives pour apporter des solutions idoines aux situations de déséquilibres enregistrées dans le contexte de la mondialisation.

Ainsi de grandes concertations internationales, au nombre desquels les Sommets de Doha (novembre 2001), de Monterrey (mars 2002) et de Johannesburg (août - septembre 2002)

## **2. La diversité culturelle en danger dans la mondialisation**

Avec la mondialisation, il y a eu une accélération des échanges et une facilitation de la circulation des marchandises y compris des biens, produits et services culturels qui prennent une place de plus en plus croissante dans la création des richesses et des emplois dans le monde.

L'ouverture accrue des marchés offre de nouveaux débouchés aux créateurs et producteurs de toutes origines. Cependant le développement et la libéralisation des échanges provoquent à travers le monde l'apparition d'entreprises dominantes et surtout la concentration géographique des industries culturelles.

Cette tendance à la domination des cultures des pays majeurs sur le reste du monde représente une réelle menace d'uniformisation des cultures doublée d'une véritable marginalisation des créateurs et producteurs. Ceci compromet l'existence du pluralisme culturel et linguistique. Dans ce contexte, la situation des pays en développement nécessite une attention soutenue et tout doit être mis en œuvre pour renforcer leurs capacités dans le domaine du développement culturel.

Ce qui leur permettra de sauvegarder le potentiel économique de leur production culturelle et d'assurer qu'ils puissent continuer d'avoir accès à des biens et services culturels correspondant à leur origine et milieu propres, condition sine qua non pour une coexistence et un dialogue possibles des cultures.

Les risques d'uniformisation et d'appauvrissement culturels représentent un danger réel pour la société et il apparaît très urgent d'assurer la préservation de la diversité culturelle surtout qu'elle constitue une source de créativité en même temps qu'elle est un facteur de cohésion sociale et de développement économique. En cela, la mise en œuvre de politiques nationales de soutien et de promotion de la culture dans chaque pays devrait permettre que toutes les cultures aient la possibilité de s'exprimer et de s'affirmer dans le contexte de la mondialisation. Pour ce faire, deux défis doivent être relevés sans délai.

## **3. Deux défis majeurs à relever**

\* *Rester vigilant et prudent dans les négociations commerciales*

Compte tenu des conséquences négatives que peut entraîner une libéralisation plus élargie du commerce des services et spécifiquement dans le domaine des biens, produits et services culturels sur l'existence de l'humanité, il est tout indiqué pour les pays membres de l'OMC, de s'abstenir dans le cadre des négociations commerciales en cours de toute offre de libéralisation dans ce secteur, la nature de celui-ci étant une contrainte limitante.

C'est d'ailleurs pour refléter cette inquiétude que le Sommet de la Francophonie de Beyrouth d'octobre 2002, a estimé «  *dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en matière de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle* ».

convention offrira aux pays, et notamment à ceux du Sud, les moyens d'appliquer de véritables politiques culturelles au niveau national.

Pour ce faire, la convention pourrait comporter un certain nombre d'éléments très importants comme le droit des États de concevoir et de mettre en œuvre des politiques conduisant au développement culturel et à soutenir la production, la reconnaissance de la spécificité des biens, produits et services culturels, et de la nécessité de préserver le pluralisme linguistique ainsi que la pérennisation du dialogue des cultures pour favoriser la paix.

#### **IV. Conclusions**

La culture est l'âme des peuples. Sa dimension est transversale Et l'être humain, s'il ne se contente que de boire, manger et dormir dans sa vie, se comporte tout simplement comme une bête et ne mérite pas d'être appelé homme. L'être humain devient homme à partir du moment où il pense, cherche à savoir qu'elle est sa situation dans la société, quels sont ses référentiels. A cet instant il veut que l'on reconnaisse son identité dont le fondement est culturel. C'est cette reconnaissance qui permet à un individu, à un groupe d'individus, à une société, d'avoir accès à l'universel sans dissoudre sa spécificité culturelle, sans perdre son âme.

Malheureusement avec la mondialisation et le développement des industries culturelles dans certains pays développés, prend place le mouvement du nivellement culturel, de l'uniformisation culturelle avec la domination de *l'American way of life*. L'illustration est donnée par la mondialisation linguistique de l'anglais, et l'envahissement des écrans cinématographiques par les films américains (80% du marché européen) et des télévisions (50% des programmes de télévision en Europe).

Ainsi, la diversité culturelle, entendue dans le sens de la pluralité des arts, des coutumes, des visions qui s'acceptent et se tolèrent, s'influencent mutuellement et s'auto-fécondent dans l'interaction, se trouve réellement en danger.

Cette situation impose à la communauté internationale de prendre les dispositions idoines pour garantir la co-existence et le dialogue des cultures pour un monde de paix, de stabilité, de progrès, de prospérité et de développement. Pour ce faire, la mise en place d'un cadre normatif au niveau international afin de défendre et de promouvoir la diversité culturelle devient urgente.

Pour y parvenir, l'UNESCO de par son mandat, est incontestablement le cadre approprié pour conduire l'exercice lié à l'élaboration et à l'adoption de cette convention internationale. Au sein du Système des Nations Unies, c'est l'UNESCO qui est responsable des questions culturelles. Avec ses 188 membres, l'UNESCO est l'enceinte qui confèrera un caractère universel à la convention à travers l'adhésion de tous à celle-ci. Cette Organisation a des acquis majeurs sur la question, comme le Plan d'Action de Stockholm sur les politiques culturelles, adopté en 1998 et qui reconnaît déjà que les biens et services culturels doivent être pleinement reconnus et traités comme n'étant pas des marchandises au même titre que les autres.

L'UNESCO, qui a réalisé de nombreux travaux en la matière et accompli des efforts pour la sauvegarde du patrimoine culturel, est entrain de préparer une convention internationale

**COMMUNICATIONS DES EXPERTS NATIONAUX  
ET DES REPRESENTANTS DES ORGANISMES REGIONAUX**

**EGYPTE  
LIBAN  
ALECSO  
ISESCO**

**Tunis, (8-9 septembre 2003)**



**Intervention du S.E. Madame l’Ambassadeur Nevine Simaika  
Représentant du Ministre des Affaires Etrangères  
de la République Arabe d’ Egypte  
Adjoint au Ministre pour les Relations culturelles internationales**



Mesdames et Messieurs,

La mondialisation est un fait. Il s’agit d’abord de le constater, puis de le maîtriser, ou pour employer une formule célèbre, « de civiliser la mondialisation ».

Voilà un des grands défis auxquels nous devons faire face en ce début de siècle.

En effet, si le siècle dernier fut ensanglanté par deux conflits majeurs et une multitude de guerres régionales et civiles, il fut aussi le siècle où les avancées scientifiques et technologiques colossales ont imposé à l’humanité le devoir de maîtriser son destin.

L’homme détient, désormais le pouvoir et le savoir qui lui permettraient de détruire le monde s’il le voulait, mais aussi de le construire s’il le souhaitait. Cette responsabilité ne peut être que collective dans le cadre de la mondialisation.

Autrement dit, la responsabilité de tous face à tout, cette globalisation, c’est l’autre face de la mondialisation.

La diversité culturelle est aussi un fait, elle est produit de l’histoire autant que de la géographie. Aujourd’hui comme hier, cette diversité est source de richesse et de conflits. Préserver cette richesse et surmonter ces conflits est une nécessité qui s’inscrit dans le cadre de l’effort collectif visant à maîtriser la mondialisation.

Or la tendance générale qui conduit actuellement à concentrer et à uniformiser la production des biens et des services s’étendra naturellement à la culture. La diversité culturelle serait alors appelée à disparaître plus ou moins rapidement. L’humanité serait condamnée à vivre dans un monde en noir et blanc, triste et uniforme.

La civilisation cesserait d’être l’œuvre de l’humanité toute entière, la somme des différences et des similitudes, le fruit des frictions et du dialogue, ce dialogue constituant la seule voie possible vers la compréhension mutuelle et donc vers la compréhension mutuelle et donc vers la paix.

**Intervention de S.E. Monsieur Noël FATTAL**  
**Ambassadeur, Représentant du Ministre des Affaires Etrangères**  
**de la République Libanaise**  
**Chef de la Division des Relations culturelles internationales**  
**Correspondant national auprès de l’AIF**



La délégation libanaise voudrait en premier lieu exprimer toute sa reconnaissance à l’A.I.F pour l’organisation de ce séminaire régional sur la diversité culturelle dans une terre arabe et à nos frères tunisiens pour la chaleur de l’accueil qu’ils nous ont réservé. L’allocution de M. le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs de Tunisie a démontré hier que son pays poursuit son engagement dans la Francophonie avec le même esprit qui l’a poussé il y a plus de trente ans à en être l’un des pères fondateurs.

Les interventions du Ministre de la Culture du Maroc et du Représentant spécial du Secrétaire général de l’OIF nous ont apporté des éléments de réflexion substantielle et une note d’optimisme sur les négociations qui doivent s’ouvrir bientôt à la Conférence générale de l’UNESCO sur le principe de l’adoption d’une convention sur la diversité culturelle.

Toutefois, il est peut-être légitime de s’interroger sur les raisons de notre réunion à une date si proche de cette échéance : le délégué du Maroc l’a rappelé hier, nous prêchons des convertis, qui ont déjà milité pour la diversité culturelle. La délégation libanaise se félicite de l’intervention du représentant de l’ISESCO sur ses activités en matière de diversité culturelle.

Consciente de la nécessité d’une action concertée au niveau du monde arabe, la délégation libanaise souhaite une intervention du même type présentant les propositions et les actions de l’ALECSO dans ce domaine qui auraient pu éclairer les participants sur les positions d’autres pays arabes non francophones ; et si les conditions matérielles d’organisation de ce séminaire pouvaient le permettre, on aurait souhaité associer à notre groupe certains de ces pays.

Mais nous devons mettre à profit notre réunion pour tenter de pousser la réflexion plus loin, d’envisager les étapes à venir.

La protection et la promotion de la diversité culturelle dont la Francophonie s’est faite la championne sans vouloir en avoir l’exclusivité, ne sauraient aboutir à un niveau international si les Etats ne s’engagent pas dans des efforts politiques concrets de protection et de promotion de la diversité au niveau national.

Dans cette optique, les Etats doivent œuvrer à fournir les conditions concrètes d’une éducation multilingue, conformément à la déclaration de Beyrouth et dans l’esprit de la Déclaration de Cotonou, où ils s’étaient engagés à *soutenir et de développer des politiques*

Il en sans doute trop tôt pour discuter du contenu d'un texte de convention. Mettons quand même à profit notre présence pour préparer le proche avenir.

Tout en partageant l'optimisme des intervenants d'hier, demandons-nous si par malheur, la Conférence générale de l'UNESCO n'adopte pas le principe de la convention quelle stratégie devons-nous adopter ?

Les discussions sur le projet de convention sur la protection du patrimoine immatériel pour lequel se bat le Directeur général de l'UNESCO, l'expérience plus ou moins réussie de la convention de 1972 sur le patrimoine culturel et naturel qui inspire le projet sur l'immatériel montrent qu'on ne saurait faire l'économie d'un système de financement multilatéral pour la promotion et la protection de la diversité culturelle.

Tout en respectant la logique de la libéralisation des échanges, un fonds international consacrerait l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale dans la protection et la promotion des cultures menacées et de la créativité.

**Communication de Madame Dhouha BOUKHRIS**  
**Chargée des Relations extérieures**  
**ALESCO**



La Représentante de l'ALECSO a remis au secrétariat du séminaire les grandes lignes de son intervention que nous diffusons intégralement, en attendant le texte complet.

1. L'ALECSO présente ses remerciements aux organisateurs, à leur tête l'AIF et le Ministère de la Culture, Jeunesse et Loisirs pour la tenue à Tunis du séminaire sur la diversité culturelle.
2. L'ALECSO adhère aux objectifs de cette réunion dont le thème, diversité culturelle, est au cœur de l'actualité aujourd'hui, à savoir l'importance de l'interaction des cultures, la nécessité de l'ouverture vers les autres cultures pour asseoir la paix et le développement durable dans le monde.

Nous sommes convaincus que la culture concentre aujourd'hui tous les enjeux identitaires, politiques et économiques.

3. Actions de l'ALECSO pour promouvoir la diversité culturelle :
  - Pour l'ALECSO, la diversité culturelle passe par le dialogue entre toutes les cultures.
  - A cet effet, l'ALECSO a organisé au cours des années 2001, 2002 et 2003, un cycle de conférences sur le dialogue interculturel :
  - Conférence sur le dialogue euro-arabo (Paris, Institut du Monde Arabe) juillet 2001
  - Conférence sur le dialogue arabo-ibéro-américain (Tunis, décembre 2002)
  - Conférence sur le dialogue arabo-russe (Tunis, juillet 2003).

A travers ces conférences, l'ALECSO a cherché à démontrer la richesse de toutes les cultures et leur complémentarité, en rappelant l'apport indéniable de la culture arabo-musulmane à la culture universelle.

- 4) Propositions de l'ALECSO :

Dans le cadre du partenariat actif avec l'UNESCO et l'AIF, l'ALECSO, étudie les voies et moyens d'asseoir un dialogue réel, entre toutes les cultures, notre credo commun

## **Allocution de l'Organisation Islamique pour L'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)**



Tout d'abord, permettez-moi au nom du Directeur Général de l'ISESCO de remercier l'Agence intergouvernementale de la Francophonie –AIF- d'avoir bien voulu associer l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- au séminaire qui nous réunit. En son nom, aussi, je remercie les autorités tunisiennes pour leur chaleureuse hospitalité. Cette invitation nous comble d'autant plus que le thème de la rencontre intéresse particulièrement l'ISESCO, qui lui consacre plusieurs actions.

S'agissant de la diversité culturelle, il a toujours été dans la nature des cultures et des civilisations de se définir en s'opposant. Déjà, les anciens grecs, qui ont inventé le terme barbare, qualifiaient ainsi tous les peuples qui ne parlaient pas la langue hellène et, par glissement sémantique, les cultures et les civilisations différentes. Ainsi, pendant longtemps, les différences, au lieu d'être acceptées comme une diversité, étaient perçues comme divergence. Or, la diversité, selon le dictionnaire le Robert, signifie multiplicité, pluralité, variété, et, par extension, richesse. Cette dernière acception, s'agissant du domaine culturel, n'a été reconnue qu'après la Seconde Guerre mondiale, quand l'Europe, qui a vu naître les idéologies totalitaires et génocidaires, a considéré qu'on ne pouvait plus traiter de barbares ou de primitives les cultures et civilisation non occidentales. Mais, entre-temps, que de crimes, que de violations et de spoliations au nom de la mission civilisatrice de l'Occident.

Selon l'ISESCO, la réflexion sur la valeur normative de la diversité culturelle, dans les relations entre les différentes cultures et civilisation, suppose des préalables. Sur cette base, elle a mis en œuvre, dans ses plans d'action passée et actuelle, des programmes et des projets qui visent à garantir la diversité culturelle. En effet, celle-ci reflète un état de la civilisation universelle. Cet état a malheureusement tendance à évoluer vers l'uniformisation. Or, une culture ou une civilisation qui meurt disparaît à jamais, et on ne peut pas, du jour au lendemain, en créer. La culture et la civilisation constituent l'aboutissement d'un processus de plusieurs siècles. Qui plus est, elles ne se décrètent pas. Au reste, le monde actuel, à cause de la mondialisation, et par suite de l'hégémonie des nations qui imposent leur comportement et leurs créations artistiques et littéraires à travers les technologies de l'information et de la communication, n'est pas propice à l'émergence d'une culture. En conséquence, la diversité culturelle ne sera préservée que par la sauvegarde des cultures et des civilisations dans le monde.

Dans la conception de ses actions en faveur de la diversité culturelle, l'ISESCO part de plusieurs principes, qui sont autant de préalables.

En tout état de cause, l'ISESCO pense que l'uniformisation culturelle est en marche. Afin de l'arrêter, il ne s'agit pas pour les musulmans de s'enfermer dans leurs cultures et leur civilisation, mais de rappeler à ceux qui l'auraient ignoré la contribution des musulmans au développement des sciences et des arts, à l'avènement de la modernité par leurs multiples découvertes en mathématiques, en médecine et en pharmacie. Surtout, les musulmans doivent contribuer à la production culturelle contemporaine par des créations résolument modernes, selon la morale et l'éthique islamiques. Dans ce sens, des rencontres, dont les actes ont été publiés, se sont tenues autour de la vie et de l'œuvre d'éminents savants et penseurs de *la Oumma*, mais également pour exalter la production, artistique, intellectuelle et scientifique réalisée par des contemporains. Par ailleurs, des axes spécifiques ont été consacrés à la préservation de la diversité culturelle par le truchement du dialogue entre les civilisations et les religions.

Les différentes activités de l'Organisation islamique en faveur de la diversité culturelle partent de l'affirmation du principe, qui a toujours prévalu parmi les communautés musulmanes à travers les siècles, en l'occurrence la vocation particulière de l'Islam, en tant que civilisation, à s'ouvrir spontanément aux autres cultures, et sa faculté d'assimiler les apports féconds des autres civilisations. Bien entendu, l'Islam a commencé par reconnaître en son sein la diversité des peuples, des langues et des cultures qui le composent.

A cet égard, l'ISESCO met en œuvre le projet de « Les Routes de la Mecque » afin d'illustrer les multiples échanges d'ordre économique, social et culturel dans le cadre de ce chemin de la foi. Ce projet doit aussi mettre en exergue l'apport des cultures non arabophones à la civilisation islamique dans les domaines de la théologie, du droit, de l'art, de la linguistique et de la littérature. Auparavant, l'Organisation Islamique a mis au point le projet de transcription des langues des peuples musulmans d'Afrique, en caractères coraniques harmonisés (CCH) – alphabet arabe enrichi de nouveaux phonèmes-. Ainsi, la contribution de ces peuples à la consolidation de la civilisation islamique fait l'objet de plusieurs publications, en plus des manuels pédagogiques destinés à l'éducation et à l'alphabétisation.

En outre, sur décision de la Conférence islamique des ministres de la Culture l'ISESCO va célébrer, à partir de 2005, une ville comme capitale islamique de la Culture. La Mecque a été désignée pour accueillir les premières manifestations prévues dans le cadre de ce programme, qui a pour ambition de montrer les particularités de l'Islam dans chaque pays, et son riche patrimoine culturel matériel et immatériel.

Ainsi, le Monde islamique prend davantage conscience que pour assurer la diversité culturelle, il lui faut non seulement garantir sa spécificité culturelle, mais aussi s'ouvrir aux autres, dans un esprit d'interdépendance. Car, jamais plus une culture ne pourra vivre en autarcie. A cette fin, l'ISESCO rappelle aux musulmans qu'il leur incombe de souligner la volonté de coexistence pacifique de l'Islam, son respect des autres et son exigence d'un dialogue fécond entre les différentes religions.

Par ailleurs, son plan à moyen terme 2001-2009 oriente les actions vers l'entraide culturelle entre pays musulmans, les échanges des produits culturels à l'intérieur du Monde islamique et à l'extérieur, ainsi que le dialogue des civilisations et des religions.

**Contribution de Madame Pr. Hoda Youssef WASFI**  
**Membre de la délégation égyptienne**



Mesdames, Messieurs

*Permettez-moi de remercier l'Alf pour l'organisation de ce séminaire ;  
Mes remerciements vont également à son Excellence Monsieur le Ministre de la Culture, de  
la Jeunesse et des Loisirs de Tunis pour l'accueil fait par son pays à notre rencontre.  
Je tiens également à remercier l'ATCT pour toute la logistique du séminaire.*

Sur l'initiative de l'Allemagne, du Canada, de la France, de la Grèce, du Maroc, du Mexique, de Monaco et du Sénégal appuyée par le groupe francophone de l'UNESCO, un projet d'étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif sur la diversité culturelle a été mis à l'ordre du jour à la prochaine session de l'UNESCO , septembre – octobre 2003 et cela après plusieurs étapes dont Cotonou et Beyrouth Cette démarche est le fruit d'un engagement à approfondir le débat sur les questions relatives à la diversité culturelle et le souci de forger un instrument juridique capable d'assurer une marge de manœuvre aux conditions qui permettent de protéger cette diversité.

Les débats relatifs à la nature du document souhaité portaient sur 4 points :

1. Un nouvel instrument compréhensif sur les droits culturels
2. Un instrument sur la condition de l'artiste
3. Un nouveau protocole à l'Accord de Florence
4. La protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Ce dernier argument prévalut.

Comment protéger la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques sans s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays, Comment empêcher les contradictions entre ce que les autorités d'un pays considèrent comme sujet de censure et les droits culturels et la liberté d'expression ?

Il est vrai que le processus d'accélération des effets de la mondialisation a fait surgir de nouveaux enjeux pour la diversité culturelle et c'est qui a poussé la déclaration sur la diversité a adopté la diversité comme « patrimoine commun à l'humanité » la défense de ce patrimoine a été considérée comme un impératif éthique inséparable du respect dû à la

## Liste des participants



### ETATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

#### EGYPTE

S.E.M Mahdi FATHALA  
Ambassadeur d’Egypte en Tunisie

S.E.Mme Nevine SIMAIKA  
Adjoint au ministre des Affaires étrangères pour les relations culturelles  
internationales  
Ministère des Affaires étrangères

M Amine Mohammad ABOU BACR  
Directeur général enseignement primaire  
Ministère de l’Education nationale

Mme Sérénade GAMIL  
Première secrétaire  
Ambassade d’Egypte en Tunisie

Mme le Professeur Hoda Youssef WASFI  
Conseiller du Ministre de la Culture pour l’UNESCO et la Francophonie  
Directrice du centre culturel de Hanager  
Ministère de la Culture

#### LIBAN

S.E.M Noël FATTAL  
Ambassadeur  
Chef de la division des relations culturelles internationales  
Correspondant national auprès de l’Agence Intergouvernementale de la  
francophonie  
Ministère des Affaires étrangères



Mme Latifa MOKADDEM  
Directrice des relations internationales,  
Ministère de la Culture

M Abdelhamid BOUHAOUALA  
Directeur général  
Agence Tunisienne de la Coopération Technique

M. Ouannes MISSAOUI  
Directeur des programmes et des projets  
Agence Tunisienne de la Coopération Technique

### **INVITE SPECIAL**

S.E.M. Mohamed ACHAARI  
Ministre de la Culture du Maroc

### **ISESCO**

M Najib RHIATI  
Directeur de la Culture et de la Communication

### **ALECSO**

Mme Dhouha BOUKHRIS  
Chargée des relations extérieures  
Cabinet du Directeur Général

M. Abdallah OULD MBA  
Département de la culture

### **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

M Ablassé OUEDRAOGO  
Envoyé spécial OIF

### **OPERATEUR PRINCIPAL :**

#### **Agence intergouvernementale de la Francophonie**

M. Roger DEHAYBE  
Administrateur général

Mme Sawsan AWADA-JALU  
Chargée de Mission  
Cabinet de l'Administrateur Général

M Salifou LABO  
Responsable de projet AIF